

# RELATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES ENJEUX DÉMOGRAPHIQUES

*xvi<sup>e</sup> Colloque international de l'Aidelf  
Université de Genève, 21-24 juin 2010*



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE  
A I D E L F – 133, boulevard Davout – 75980 Paris Cedex 20 (France) – <http://www.aidelf.org>

# Le rôle de la famille dans la transmission de la culture par l'apprentissage des langues régionales en Espagne

**Béatrice VALDES et Jérôme TOURBEAUX**

Institut d'Études Démographiques de l'Université Montesquieu Bordeaux IV

L'article 3 de la Constitution espagnole de 1978 énonce, dans son premier alinéa, que « le castillan est la langue espagnole officielle de l'État ». Cependant, le second alinéa de l'article précité prévoit que « les autres langues espagnoles seront également officielles dans les Communautés autonomes respectives en accord avec leurs Statuts ». Ainsi, bien qu'une dizaine d'autres langues soient également utilisées par une proportion importante de la population espagnole, seules quatre autres langues bénéficient d'un statut de co-officialité au même titre que l'espagnol, dans certaines Communautés autonomes. Ce statut particulier est alloué à l'aranaïs, au basque, au catalan et au galicien. Au même titre que le castillan :

- le basque est co-officiel dans la Communauté autonome du Pays basque et dans une partie de la Communauté forale de Navarre ;
- alors que le catalan bénéficie de ce statut de co-officialité au sein des Communautés autonomes de Catalogne, des Iles Baléares et dans la Communauté valencienne (où il est appelé « valencien ») ;
- enfin, le galicien affiche un statut de co-officialité dans la Communauté autonome de Galice<sup>1</sup>.

Par le passé, les différents pouvoirs espagnols successifs ont essayé d'unifier le pays, en promouvant la culture castillane au détriment des particularités identitaires locales du pays. Le régime autoritaire franquiste (1936-1975), ira jusqu'à interdire l'usage des langues régionales, qui ne purent donc s'employer qu'à l'intérieur du foyer familial, à l'insu du pouvoir.

En 1975, suite à la mort du général Franco, l'Espagne est réorganisée sous la forme d'un État composé de 17 Communautés autonomes. Ce nouveau statut va permettre aux Communautés d'adopter des lois linguistiques en conformité avec la Constitution de l'État espagnol. Dès 1979 au Pays basque<sup>2</sup> et en Catalogne<sup>3</sup>, puis dès 1981 en Galice<sup>4</sup>, des lois sont adoptées afin de proclamer le caractère co-officiel de leur langue régionale, lors du vote du statut de chaque autonomie. Par la suite, en 1982/1983, de nouvelles lois « de normalisation linguistique » vont permettre de réglementer l'emploi des langues dans le domaine de l'enseignement. Ces dernières ont pour objectif de faire en sorte que tous les élèves puissent, et doivent, suivre un enseignement à la fois en castillan et dans la langue régionale, afin qu'au terme de leur scolarité, tous les individus quittant le milieu scolaire puissent s'exprimer dans les langues officielles de leur Communauté autonome.

Cette législation a une double finalité. Une finalité pratique puisque la connaissance des langues officielles est nécessaire pour travailler au sein du secteur public local ou pour participer à la vie politique régionale. En effet, les lois linguistiques prévoient par exemple que

---

<sup>1</sup> L'aranaïs, sorte d'occitan, est co-officiel, au même titre que le catalan et l'espagnol, uniquement dans le Val d'Aran, territoire situé au nord-ouest de la Catalogne. Le statut de co-officialité de l'aranaïs est ainsi cantonné à une aire géographique très restreinte, et ne concerne qu'un très faible effectif de la population espagnole, c'est pourquoi on n'étudiera pas la transmission de l'aranaïs dans cet article.

<sup>2</sup> Ley básica de Normalización del Uso del Euskera (Ley 10/1982, de 24 de noviembre).

<sup>3</sup> Lei 7/1983 de Normalització Lingüística a Catalunya (abrogée en 1998 par la Lei 1/1998 De 7 de Gèr de Política Lingüística).

<sup>4</sup> Lei 3/1983, do 15 de xuño de Normalización Lingüística.

dans leurs relations avec l'administration, les individus aient le droit d'être servis dans la langue officielle de leur choix. Mais aussi, et surtout, la législation vise à consolider une identité culturelle, dont la connaissance de l'idiome local constitue le fer de lance. D'aucuns considèrent cette politique comme une revanche face aux nombreuses dispositions répressives du passé, qui visaient la castillanisation de l'Espagne. Désormais, l'alinéa 3 du troisième article de la Constitution espagnole de 1978 va jusqu'à énoncer que : « La richesse des différentes modalités linguistiques de l'Espagne est un patrimoine culturel qui fera tout particulièrement l'objet de respect et de protection ».

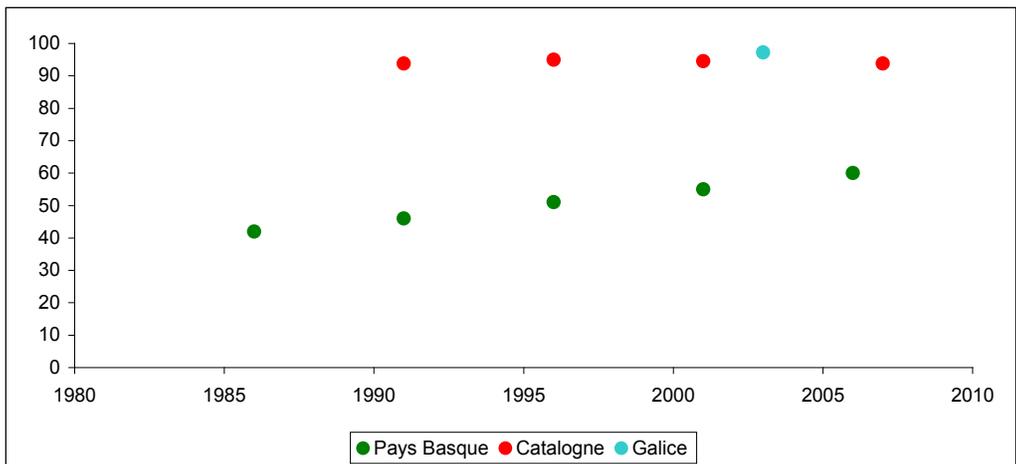
Toutefois, il est permis de s'interroger sur l'efficacité d'un système d'enseignement bilingue, et par conséquent sur le maintien, ou le déclin, de l'importance du rôle de la famille dans la diffusion des langues, suite à l'introduction des langues régionales dans l'enseignement. Nous allons donc, en premier lieu, mesurer le poids des langues régionales dans les Communautés autonomes de Galice, de Catalogne et du Pays Basque, car des données relatives à la connaissance et à la transmission des langues sont disponibles pour ces trois Communautés. Puis nous verrons comment s'opère aujourd'hui l'apprentissage et la transmission de ces langues dans un pays moderne et ouvert, en nous intéressant notamment au rôle de la famille.

## 1. Le contexte sociolinguistique

### 1.1. La connaissance des langues régionales

La part de la population qui connaît le basque, c'est-à-dire qui le comprend, même de manière imparfaite, augmente au fil du temps au sein du Pays Basque (voir figure 1). Toutefois elle est inférieure (60% en 2006) à celles en Catalogne, où près de 95% de la population comprend le catalan, et en Galice, dont 97% des habitants comprennent le Galicien en 2003.

FIGURE 1 : PROPORTION (%) DE LA POPULATION CONNAISSANT LA LANGUE RÉGIONALE DANS CHACUNE DES COMMUNAUTÉS AUTONOMES

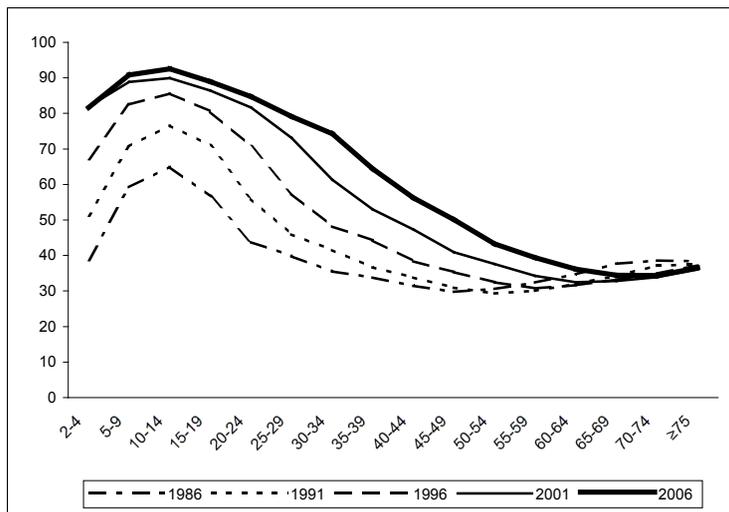


Au fil du temps, la proportion de ceux connaissant le basque augmente, et ce pour tous les âges, sauf chez les plus de 60 ans pour lesquels le phénomène tend à s'inverser (voir figure 2). Aussi, pour chaque enquête, les jeunes sont ceux connaissant le plus le basque. En 2006, plus de 90% des 10-14 ans connaissent le basque alors que ce n'était le cas que de 65% d'entre eux en 1986.

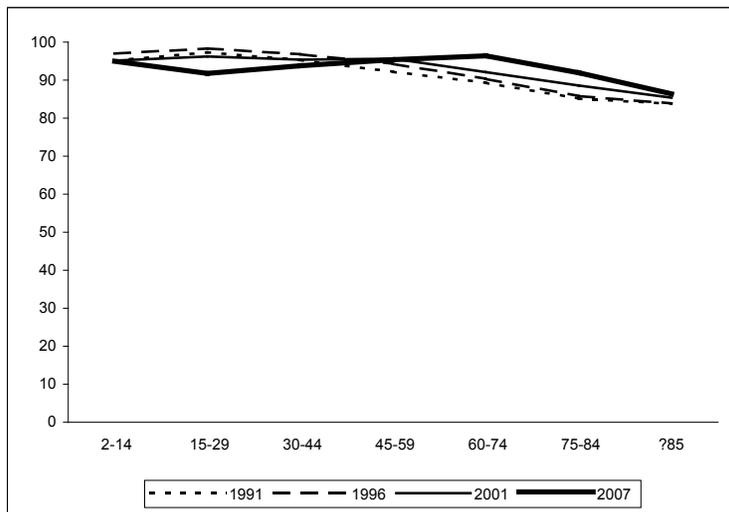
De même, ce sont les plus jeunes qui comprennent le plus le catalan (plus de 90%), tandis que de façon générale, à peine moins de 90% des plus de 75 ans déclarent le comprendre. Cependant, il est notable que les différences de proportion entre les différentes classes d'âges sont minimales, mais moins qu'en Galice, où 97% de la population, quel que soit l'âge, comprend le Galicien.

FIGURE 2 : PROPORTION (%) DE LA POPULATION CONNAISSANT LA LANGUE REGIONALE DANS CHACUNE DES COMMUNAUTÉS AUTONOMES, SELON L'ÂGE

2.a : Pays Basque



2.b : Catalogne



En ce qui concerne la capacité de la population des Communautés à s'exprimer dans les langues régionales, on peut tout d'abord voir qu'au sein du Pays Basque, la proportion de ceux qui parlent basque augmente au fil du temps, et ce aussi bien pour ceux qui ont un niveau

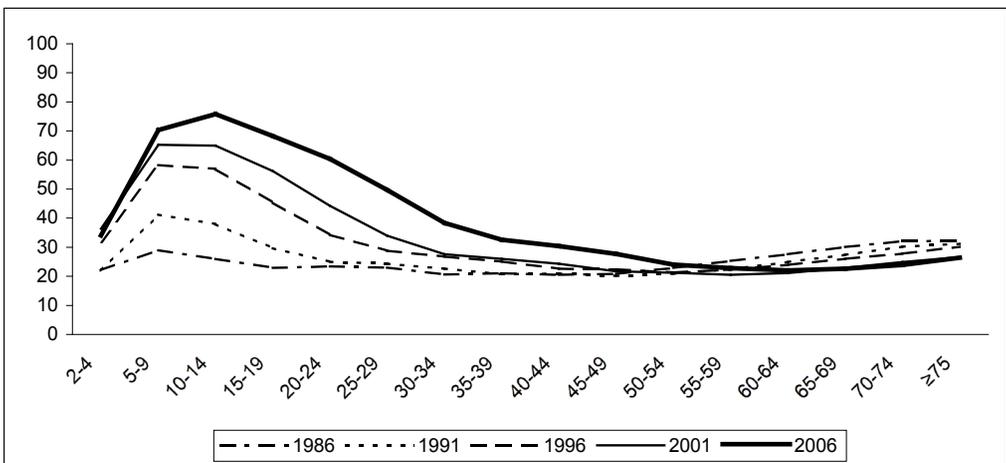
intermédiaire, que ceux qui le parlent couramment (voir figure 1). Mais ces derniers sont plus nombreux que les premiers, et en 2006, ils représentent respectivement 37 et 22% de la population totale.

TABLEAU 3 : PROPORTION (%) DE LA POPULATION (DE 2 ANS ET PLUS) BASQUE PARLANT BASQUE

	Niveau élevé	Niveau intermédiaire	Total
1986	24	17	42
1991	26	20	46
1996	31	20	50
2001	32	23	55
2006	37	22	59

L'analyse par âge nous montre que, plus l'enquête est récente, et comme ce que l'on a vu précédemment avec la compréhension du basque, plus la proportion de ceux qui ont un niveau élevé de basque augmente chez les plus jeunes (voir figure 3-bis). De même, les enfants sont ceux qui ont le meilleur niveau de maîtrise de la langue.

FIGURE 3-BIS : PROPORTION (%) DE LA POPULATION (DE 2 ANS ET PLUS) BASQUE AYANT UN NIVEAU ELEVE EN BASQUE, SELON L'AGE



En Catalogne, les enquêtes sociolinguistiques ne fournissent pas d'indications sur le degré de connaissance du catalan parlé. Elles nous indiquent seulement le nombre d'individus qui parlent ou non la langue. On sait donc que 3/4 de la population parlent catalan. Bien qu'ils soient particulièrement nombreux à comprendre le catalan, la part de ceux qui savent le parler est moins importante aux âges élevés (voir figure 4). Ainsi, les jeunes sont ceux qui parlent le plus souvent la langue catalane - environ 80% des moins de 30 ans en moyenne - alors que parmi les plus de 60 ans, moins de 2/3 avouent savoir le parler.

Enfin, en Galice, sur les 97% de la population déclarant comprendre le galicien, 80% le parlent couramment, et ce à tous les âges (voir tableau 5).

Il nous faut maintenant rendre compte de la situation démographique de chacune de ces Communautés pour montrer dans quel contexte s'insère l'analyse sociolinguistique que nous venons d'effectuer.

FIGURE 4 : PROPORTION (%) DE LA POPULATION (DE 2 ANS ET PLUS) CATALANE PARLANT CATALAN, SELON L'ÂGE

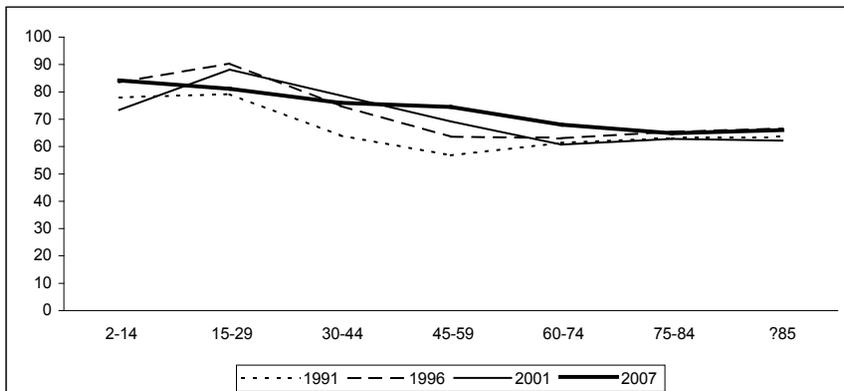


TABLEAU 5 : PROPORTION (%) DE LA POPULATION (DE 5 ANS ET PLUS) GALICIENNE PARLANT GALICIEN

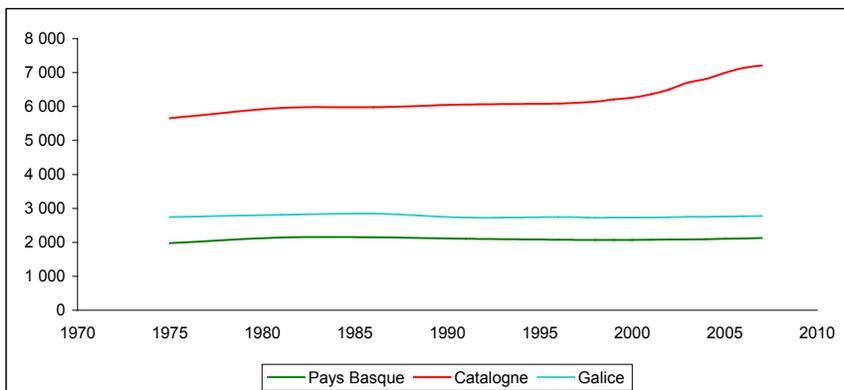
	Niveau élevé	Niveau intermédiaire	Total
5-29	83	14	97
30-49	82	16	97
≥50	80	18	97
Ensemble	81	16	97

### 1.2. La situation démographique

Depuis les années 1970, les populations de la Galice et du Pays Basque sont relativement stables. En 2007, on compte près de 2 800 000 habitants en Galice contre un peu plus de 2 100 000 habitants dans l'autonomie du Pays Basques (voir figure 6). En revanche, depuis la fin des années 1990, la population catalane augmente, et dépasse légèrement les 7 200 000 en 2007.

Ces évolutions ne s'expliquent pas par les flux migratoires, puisque les flux d'entrées et de sorties qui touchent ces territoires tendent à se compenser, de sorte que les soldes migratoires qu'ils soient positifs ou négatifs, n'ont qu'une influence marginale.

FIGURE 6 : ÉVOLUTION RECENTE DE LA POPULATION DES COMMUNAUTÉS AUTONOMES (EN MILLIERS)



En outre, le tableau 7 permet de voir que, même s'ils sont en augmentation depuis le début des années 2000, les ICF de ces Communautés autonomes demeurent à des niveaux extrêmement faibles, bien en dessous du seuil de renouvellement des générations. C'est au tournant des années 1980 que, pour ces trois Communautés, l'ICF est passé en dessous de la barre dudit seuil.

FIGURE 7 : ICF DES COMMUNAUTÉS AUTONOMES

	Pays Basque	Catalogne	Galice
1986	1,23	1,38	1,38
1991	0,97	1,22	1,15
1996	0,95	1,15	0,92
2001	1,06	1,29	0,94
2006	1,22	1,45	1,02

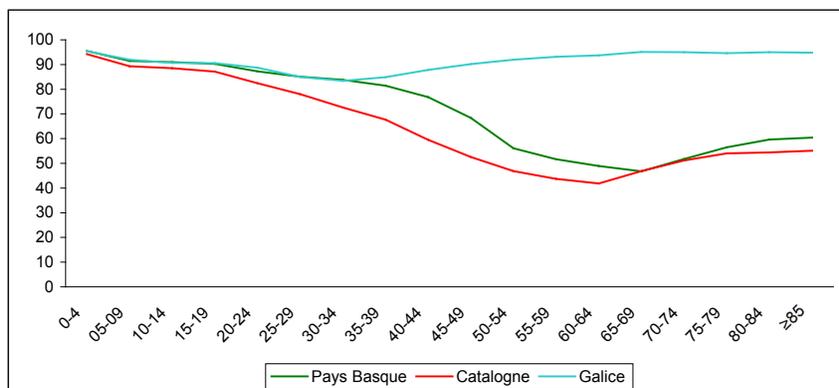
La diminution du nombre de naissances par femme, a entraîné le vieillissement des populations considérées : on compte moins de 20% d'individus appartenant au groupe des plus jeunes (voir tableau 8). Au milieu des années 2000, ces derniers sont moins nombreux que ceux du groupe des 60 ans et plus. En revanche, pratiquement 60% de la population des Communautés autonomes a entre 20 et 59 ans. Cela signifie que la part des femmes en âge de procréer est relativement élevée, ce qui empêche la population de diminuer en Galice et au Pays Basque, malgré un ICF moribond, et même, permet à la population catalane de croître grâce à un ICF un peu plus fort que dans les deux autres territoires, et ce, malgré l'absence de gains migratoires significatifs.

TABLEAU 8 : PART (%) DES GRANDS GROUPES D'ÂGES DANS LA POPULATION TOTALE DES COMMUNAUTÉS AUTONOMES, AU MILIEU DES ANNÉES 2000

	Pays Basque	Catalogne	Galice
0-19 ans	17	19	17
20-59 ans	59	59	57
60 ans et plus	24	21	26
Total	100	99	100

En effet, la quasi-totalité (90%) des résidents de la Galice y sont nés, alors qu'ils ne sont que 72 et 66% respectivement au Pays Basque et en Catalogne. L'examen de la proportion des résidents de ces deux Communautés autonomes à y être nés, montre que c'est parmi les 50-70 ans que les non-natifs de ces territoires sont les plus nombreux, ce qui témoigne des anciens flux d'immigration (voir figure 9).

FIGURE 9 : PROPORTION (%) DES RESIDENTS DES COMMUNAUTÉS AUTONOMES QUI Y SONT NÉS, SELON L'ÂGE, AU MILIEU DES ANNÉES 2000



Avec une telle fécondité, la population des territoires étudiés va continuer à vieillir, puis diminuer à terme, s'ils ne dégagent pas des excédents migratoires. Il nous faut désormais examiner quelles sont les aptitudes de la population non native des Communautés dans les langues régionales.

### 1.3. La connaissance de la langue régionale par les non natifs des Communautés autonomes

La part de la population qui connaît le basque a nettement augmenté depuis 1986, et ce quel que soit l'origine des individus (voir tableau 10). Tandis qu'en moyenne la moitié des natifs du Pays Basque connaît le basque, cette proportion est beaucoup plus faible chez les non natifs. Néanmoins, le niveau de connaissance de la langue basque par les non natifs du Pays Basque s'est nettement amélioré depuis 1986, alors qu'ils étaient presque 90% à n'avoir aucune connaissance de la langue en 1986, cette proportion dépasse à peine les 70% en 2006.

TABLEAU 10 : REPARTITION (EN %) DE LA POPULATION (2 ANS ET PLUS), SELON LE NIVEAU DE CONNAISSANCE DU BASQUE ET LE LIEU DE NAISSANCE

		1986	1991	1996	2001	2006
Nés dans la CAPB	Euskaldunes	25	26	31	32	37
	Cuasi-euskaldunes	17	20	20	23	22
	Erdaldunes	58	54	49	45	40
	<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Non natifs de la CAPB	Euskaldunes	2	3	5	5	13
	Cuasi-euskaldunes	8	9	10	13	16
	Erdaldunes	89	88	86	81	71
	<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

La quasi-totalité des natifs de Catalogne comprend le catalan, de même que 90% des espagnols nés dans une autre Communauté autonome, en 2001 (voir tableau 11). La proportion d'étrangers comprenant la langue est légèrement plus faible, mais dépasse tout de même les 2/3. En revanche, la proportion de la population des plus de 2 ans qui sait parler la langue varie considérablement selon son origine. En effet, plus de 80% des natifs de l'autonomie sait parler le catalan, tandis qu'en moyenne seul 1/3 des espagnols nés dans une autre Communauté et environ

40% des étrangers parlent la langue. À l'exception de 2001, il apparaît que les étrangers parlent davantage le catalan que les espagnols nés dans une autre Communauté autonome.

TABLEAU 11 : PART (EN %) DE LA POPULATION (2 ANS ET PLUS), QUI COMPREND LE CATALAN, SELON LE LIEU DE NAISSANCE

	1986	1991	1996	2001
Nés en Catalogne	95	98	99	99
Nés dans une autre Communauté	81	85	87	90
Nés à l'étranger	82	80	82	69
Ensemble	90	94	95	95

TABLEAU 11-BIS : PART (EN %) DE LA POPULATION (2 ANS ET PLUS), QUI PARLE LE CATALAN, SELON LE LIEU DE NAISSANCE

	1986	1991	1996	2001
Nés en Catalogne	82	86	92	89
Nés dans une autre Communauté	30	33	39	47
Nés à l'étranger	46	40	51	37
Ensemble	64	68	75	75

En Galice, on peut tout d'abord distinguer une moindre compréhension du galicien chez les non natifs de Galice. Néanmoins, on note que la majorité des non natifs comprend bien la langue (environ 60%), notamment les étrangers (62%). S'agissant du degré de connaissance du galicien, on peut voir que la forte proportion de natifs sachant parler le galicien (92%) s'oppose à la faible part de non-natifs parlant la langue (moins de 70%). Alors que plus de la moitié des non-natifs disait bien comprendre la langue, seul 1/4 des natifs d'une autre Communauté savent bien parler le galicien, cette proportion atteint 40% chez les étrangers.

FIGURE 12 : PART (EN %) DE LA POPULATION (2 ANS ET PLUS), QUI COMPREND LE GALICIEN, SELON LE LIEU DE NAISSANCE, EN 2003

	Niveau élevé	Niveau intermédiaire	Total
Nés en Galice	83	15	98
Nés dans une autre Communauté	59	31	90
Nés à l'étranger	62	24	86

FIGURE 12-BIS : PART (EN %) DE LA POPULATION (2 ANS ET PLUS), QUI PARLE LE GALICIEN, SELON LE LIEU DE NAISSANCE, EN 2003

	Niveau élevé	Niveau intermédiaire	Total
Nés en Galice	71	21	92
Nés dans une autre Communauté	27	24	51
Nés à l'étranger	41	26	67

Même si une part non négligeable de la population qui n'est pas originaire de la Communauté du Pays Basque a une connaissance du basque plus ou moins prononcée, il est notable que leur proportion est bien moindre que dans les autres Communautés autonomes. On peut certainement attribuer ce fait à ce que le basque est un isolat linguistique sans qu'aucun lien de parenté n'ait pu être établi de façon convaincante avec d'autres groupes linguistiques. En effet, le basque, qui ne fait pas partie des langues indo-européennes, est réputé comme étant l'une des langues les plus complexes au monde, ce qui fait que son acquisition s'avère difficile,

en particulier pour les non-natifs du Pays Basque sans parenté avec des locuteurs de cette langue. En revanche, le catalan et le galicien sont des langues romanes, assez proches du castillan, et donc plus facilement assimilables par ceux qui sont nés dans d'autres Communautés. Rappelons qu'une part importante de la population née à l'étranger maîtrise ces langues. Cela s'explique d'une part, parce qu'une partie d'entre eux sont originaires de l'espace linguistique catalan qui s'étend jusqu'en France et en Andorre, et d'autre part car les portugais n'éprouvent aucune difficulté vis-à-vis du galicien qui appartient au sous-groupe linguistique galégo-portugais, et donc très proche du portugais. Notons que ce n'est que vers 1500 que l'on a commencé à distinguer le galicien du portugais, auparavant ils ne constituaient qu'une seule et même langue.

## 2. Le rôle de la famille dans la transmission des langues régionales

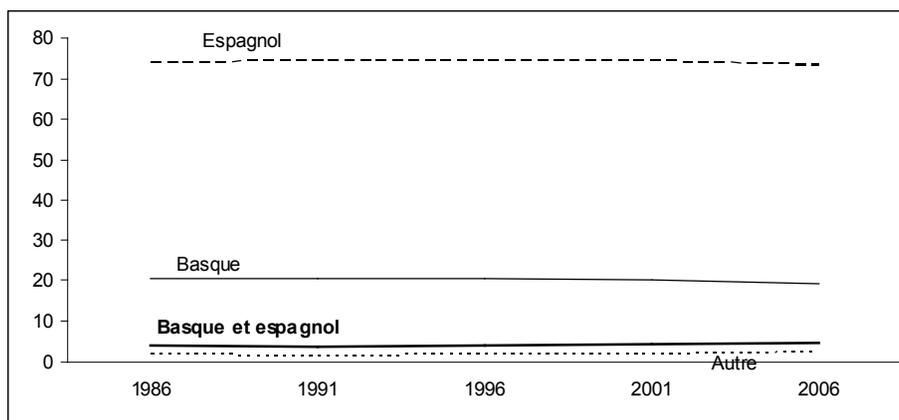
### 2.1. L'identification du rôle de la famille dans l'apprentissage de la langue régionale

Pour analyser le rôle de la famille dans l'apprentissage de la langue basque, nous avons retenu comme critère de différenciation la langue maternelle de chaque individu, c'est-à-dire la première langue apprise dans la petite enfance, jusqu'à l'âge de 3 ans. On distingue de cette façon les personnes ayant appris dans leur petite enfance soit uniquement la langue basque, soit exclusivement l'espagnol, soit celles qui ont appris de façon simultanée le basque et l'espagnol, ou celles qui n'ont appris ni le basque ni l'espagnol.

Il apparaît que la répartition de la population selon la langue maternelle demeure stable entre 1986 et 2006, avec une prépondérance de la part de ceux ayant appris exclusivement l'espagnol dans leur petite enfance, autour de 75%, suivi de 20% ayant appris uniquement le basque, puis 4% de bilingues avant l'âge de 3 ans, le reste, c'est-à-dire ceux ayant appris une autre langue que le basque ou l'espagnol, est marginal avec moins de 2% (voir figure 13).

Or, on a vu que de 40 à 55% de la population de la CAPB, selon l'année, connaît le basque pour la même période, c'est donc que certains (16 à 31%) l'ont appris après l'âge de 3 ans, donc probablement en dehors de la famille, c'est-à-dire à l'école.

FIGURE 13 : REPARTITION (%) DE LA POPULATION DU PAYS BASQUE SELON LA LANGUE MATERNELLE

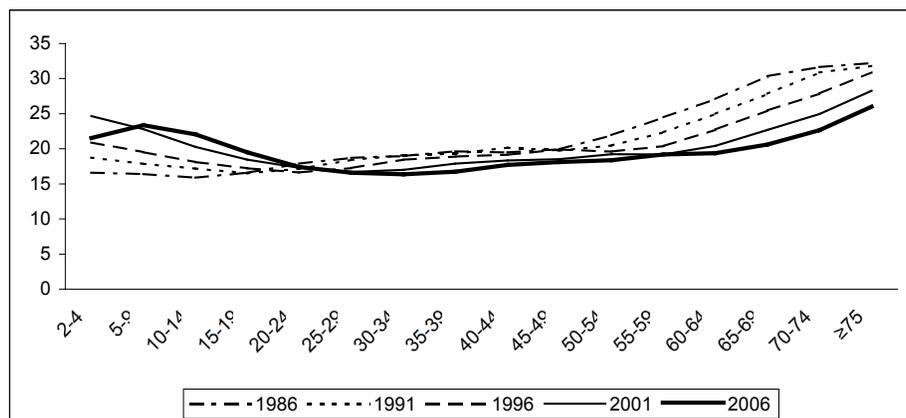


En analysant, âge par âge, la distribution de la population selon la langue maternelle, on note :

- que chez les moins de 20 ans, la part du basque en tant que langue maternelle augmente au fil des enquêtes, notamment pour les plus jeunes, passant de 16 à 22,5% de 1986 à 2006 pour les enfants de moins de 15 ans (voir figure 14).
- alors que c'est l'inverse pour les plus de 50 ans, pour qui la part du basque en tant que langue maternelle diminue.

Ici, on peut y voir l'effet conjugué de l'école et de la famille, puisque les parents qui ont appris le basque à l'école peuvent ensuite le transmettre à leurs enfants.

FIGURE 14 : PROPORTION (%) DE LA POPULATION DU PAYS BASQUE AYANT POUR LANGUE MATERNELLE LE BASQUE, SELON L'ÂGE



En Catalogne, la langue initiale correspond à la première langue que la personne interrogée a déclaré avoir parlé, c'est-à-dire la langue « transmise dans le processus de socialisation familiale des individus ». Les données concernant la langue initiale sont issues de l'enquête de l'usage linguistique de la population de 2008.

À l'instar de ce que l'on a observé au Pays Basque, les familles catalanes choisissent de transmettre une seule langue à leurs enfants, puisque la transmission simultanée du catalan et de l'espagnol concerne moins de 5% des personnes interrogées (voir tableau 15). Aussi, plus de 50% des personnes interrogées déclarent avoir appris à parler en espagnol au cours de leur petite enfance, alors que seul 1/3 a appris le catalan au sein de la famille. Pourtant, plus de 2/3 de la population déclare parler la langue, une part importante d'entre eux l'a donc appris ultérieurement, c'est à dire en dehors de la famille.

Notons que les plus âgés ont davantage appris le catalan dans leur petite enfance que les jeunes générations, une partie des parents préférant apprendre le castillan à leurs enfants. Une partie de ces derniers préférant laisser la charge de l'enseignement du catalan aux pouvoirs publics.

TABLEAU 15 : REPARTITION DE LA POPULATION DE CATALOGNE, SELON LA LANGUE INITIALE, SELON L'ÂGE

	Catalan	Espagnol	Catalan et espagnol	Autre langue	Total
15-29	31	51	5	13	100
30-44	27	56	4	13	100
45-64	32	59	3	6	100
≥65	41	54	2	3	100
Ensemble	32	55	4	9	100

Enfin, en Galice, l'enquête sur les conditions de vie des familles de 2003 apporte des informations sur la répartition de la population, âgée de plus de 5 ans, selon la langue dans laquelle les personnes ont appris à parler, ce qui correspond à la langue maternelle. En outre, cette enquête nous renseigne sur le moyen par lequel les personnes qui savent parler le galicien l'ont appris.

Plus de 2/3 des enquêtés de 2003 déclarent avoir appris à parler en galicien dans leur petite enfance, donc au sein de la famille, contre un peu moins de la moitié qui aurait appris à parler en espagnol. Par ailleurs, un peu plus de la moitié des personnes enquêtées indique avoir appris à parler uniquement en galicien, tandis que moins d'un tiers certifie avoir appris à parler uniquement en espagnol. La famille privilégie donc l'enseignement du galicien.

On discerne cependant une évolution au sein des générations en ce qui concerne la langue dans laquelle les personnes apprennent à parler. Pour les plus de 50 ans, l'enseignement du galicien n'était pas réglementé lorsqu'ils avaient l'âge d'aller à l'école, de sorte que la famille avait un rôle essentiel dans la transmission de la langue régionale. De ce fait, plus de 80% des plus de 50 ans reconnaissent avoir appris à parler en galicien, et même plus de 70% d'entre eux ont commencé par parler uniquement le galicien. La famille avait donc un rôle prédominant dans la transmission du galicien par le passé.

Cette prévalence de la transmission du galicien au sein de la famille ne concerne plus les jeunes générations. Les plus jeunes déclarent avoir appris à parler pour moitié en galicien et pour moitié en espagnol. Il semble que l'école ayant pris le relais dans la transmission de la langue régionale grâce aux lois de normalisation de l'enseignement qui ont concerné les moins de 29 ans, la famille privilégie désormais l'apprentissage de l'espagnol, puisque la majorité des moins de 29 ans affirme avoir appris à parler uniquement en espagnol dans leur petite enfance.

TABLEAU 16 : REPARTITION DE LA POPULATION DE GALICE, SELON LA PREMIERE LANGUE APPRISE A PARLER, SELON L'AGE

	Galicien	Espagnol	Galicien et espagnol	Total
5-29	34	42	24	100
30-49	47	36	17	100
≥50	71	18	11	100
Ensemble	53	31	17	100

On dispose, grâce à l'enquête, d'informations sur les moyens par lesquels les enquêtés, âgés de plus de 5 ans, ont appris le galicien : c'est au sein de la famille que l'apprentissage du galicien se fait majoritairement, puisque plus de 80% des résidents déclarent avoir acquis la langue par ce biais. Environ 30% des résidents affirment l'avoir appris à l'école. Il faut noter que la transmission de la langue peut se faire par plusieurs biais complémentaires, de sorte qu'un même individu peut déclarer avoir appris la langue à la fois au sein de la famille et à l'école. Il semble donc que le rôle de la famille et celui de l'école soient complémentaires pour la transmission du galicien.

Or, l'analyse des moyens par lesquels les individus ont appris le galicien selon le groupe d'âges permet de mettre en évidence le rôle accru de l'école dans cet apprentissage depuis la loi de normalisation linguistique de 1983 qui réglemente l'enseignement du galicien à l'école. En effet, les plus de 50 ans ayant appris la langue à l'école sont rares car l'enseignement du galicien n'était pas réglementé lorsqu'ils avaient l'âge d'aller à l'école, bien avant 1983. Or, la quasi-totalité des plus de 50 ans, soit plus de 90% d'entre eux, indique avoir acquis le galicien au sein de la famille.

À l'inverse, les plus jeunes, âgés de 5 à 29 ans, ont bénéficié de la nouvelle réglementation de 1983, de sorte que plus de 2/3 d'entre eux ont pu apprendre le galicien à l'école. Ainsi, pour ces nouvelles générations la langue est transmise dans la même proportion par l'école et par la famille.

TABLEAU 17 : REPARTITION DES MOYENS PAR LESQUELS LA POPULATION DE GALICE A APPRIS A PARLER LE GALICIEN, SELON L'ÂGE

	Famille	École	Amis/voisins	Travail	Autre
5-29	70	67	9	1	1
30-49	83	27	15	6	4
≥50	94	5	17	3	3
Ensemble	84	30	14	3	3

### Conclusion

Cette étude nous a tout d'abord permis de mettre en évidence que la connaissance générale, c'est à dire la compréhension des langues régionales au sein des Communautés autonomes espagnoles augmente depuis que des enquêtes sociolinguistiques permettent d'en effectuer des mesures, c'est-à-dire depuis 1986 au Pays basque, et 1991 en Catalogne. En revanche, on ne dispose que de l'enquête de 2003 en ce qui concerne la Galice. Mais cette dernière montre un niveau très élevé de la population dans la maîtrise du galicien.

Ce degré de compréhension, ainsi que la capacité de pouvoir parler ces langues, semble s'améliorer avec le temps pour les natifs de ces Communautés, mais aussi dans une moindre mesure, pour les non-natifs. Cependant, pour ces derniers, au Pays Basque, la difficulté de la langue limite – par rapport aux autres Communautés - son apprentissage.

Toutefois, pour tous ces territoires, il est notable que les pouvoirs publics se sont partiellement substitués à la famille quant à la transmission de ce patrimoine culturel que sont les langues régionales, en obligeant leur apprentissage à l'école. C'est la raison pour laquelle la proportion de non-natifs qui maîtrisent la langue dans ces Communautés augmente, notamment pour ceux ayant effectué la totalité de leur scolarité dans les écoles de la Communauté. Bien évidemment, il en va de même pour les natifs des Communautés, que leurs parents maîtrisent ou non la langue.

En fait, dans un contexte de vieillissement de la population, et de risque de la voir diminuer à terme, les Communautés devront certainement faciliter la venue de nouveaux résidents afin de conserver une structure par âge favorable d'un point de vue économique (population active). Elles font donc le pari d'intégrer des populations exogènes en leur facilitant l'accès à leur culture, en obligeant leurs enfants à s'en imprégner par l'apprentissage de leur langue au sein de l'institution scolaire. À terme, ces « nouveaux » locuteurs pourront, transmettre à leurs enfants, conjointement à l'école, une langue qui était étrangère à leurs propres parents. Ils deviendront alors à leur tour les porteurs de l'identité de la Communauté.

## BIBLIOGRAPHIE

- ASSIER-ANDRIEU Louis, Frontières, culture, nation. « La Catalogne comme souveraineté culturelle ». In : *Revue européenne de migrations internationales*. Vol. 13 N° 3, 1997. Les catalognes, laboratoire de l'Europe, pp. 29-46.
- BOYER Henri, ALEN GARABATO Maria Carmen, « Politiques linguistiques de deux communautés « historiques » d'Espagne : la Catalogne et la Galice ». In : *Mots*. N° 52, septembre 1997. Politiques linguistiques, pp. 37-51.
- COLIN Roland, « L'Espagne des Communautés régionales autonomes » In : *Revue de l'OFCE*. N° 22, 1988, pp. 227-262.
- JAILLARDON Edith, « La politique linguistique de la Catalogne autonome ». In : *Annuaire des collectivités locales*. Tome 12, 1992. pp. 71-85.
- JOLY Lionel, « La cause basque et l'Euskera ». In : *Mots*. N° 74, 2004. Langue(s) et nationalisme(s), pp. 73-90.
- LOPEZ TRIGAL Lorenzo, « La migration portugaise en Espagne ». In : *Revue européenne de migrations internationales*. Vol. 12, N° 1, 1996. Espagne, Portugal, Grèce, pays d'immigration, pp. 109-119.
- MORVAN Michel, *Les origines linguistiques du basque*, Presses Universitaires de Bordeaux, 1996, 284 p.
- SERVICE CENTRAL DES PUBLICATIONS DU GOUVERNEMENT BASQUE, *La Continuité de la Langue Basque*, 1995, 308 p.
- SIGUAN Miquel, *España plurilingüe*, Alianza Universidad, Madrid, 1992.
- TOURBEAUX Jérôme et VALDES Béatrice, « La transmission de la culture basque par l'apprentissage de la langue ». In : *Démographie et Cultures*, Actes du XV<sup>ème</sup> colloque international de l'Association Internationale des Démographes de Langue Française, Québec, 25 au 29 août 2008.
- VERNET i Llobet Jaume, « La regulación del plurilingüismo en la administración española ». In : A. Bastardas – E. Boix, *¿ Un estado, ¿ lengua ? La organización política de la diversidad lingüística*, Ed. Octaedro, Barcelona, 1994.

### Sites Internet :

- Institut basque de statistiques : [www.eustat.es](http://www.eustat.es)
- Institut de statistiques de Catalogne : [www.idescat.cat](http://www.idescat.cat)
- Institut galicien de statistiques : [www.ige.eu](http://www.ige.eu)
- Institut National de Statistiques espagnol : [www.ine.es](http://www.ine.es)